



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effectifs en gynécologie médicale dans le Val-d'Oise

Question écrite n° 32988

Texte de la question

Mme Naïma Moutchou interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les effectifs en gynécologie médicale du Val-d'Oise. Ce département, dépassant le million d'habitants et dont les populations comptent parmi les plus jeunes de France, n'échappe pas aux problématiques de l'accès aux soins, notamment spécialisés. Au niveau national, entre 2007 et 2017, selon les données publiées par le Conseil national de l'ordre des médecins, le nombre de gynécologues médicaux a diminué de 41,6 %, pour atteindre, au 1er janvier 2020, 923 spécialistes pour près de 30 millions de femme en âge de consulter. Les gynécologues médicaux accompagnent les femmes tout au long de leur vie, dans une relation pérenne et de confiance, dont le rôle de prévention est d'autant plus fondamental auprès des jeunes femmes. D'année en année, le nombre de Françaises et de Français se privant de soins médicaux pour des questions de coûts ou de croyances reste trop élevé ; il serait intolérable que des sous-effectifs de gynécologues médicaux s'ajoutent à ces raisons. Il en va d'un enjeu de santé public. Toutefois, le ministère a su être réactif sur cette question délaissée par les précédents gouvernements en réaffirmant, dès 2018, la place à part entière que représente la spécialité de gynécologie médicale dans la réforme du troisième cycle de médecine. Des efforts considérables restent nécessaires, notamment dans les postes d'interne en gynécologie médicale. Elle sollicite dès lors son attention sur cette question prégnante des effectifs, particulièrement dans le Val-d'Oise.

Données clés

Auteur : [Mme Naïma Moutchou](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32988

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 7015

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)